

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 27 JUILLET 2017**

Conseillers en exercice :	81	
Présents :	55	L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept juin, à dix-huit heures, le
Absents(s)représenté(s) :		Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle
Absent(s) excusé(s) :	16	récréative, Rue Alice Vidal à Pierrefort, après convocation légale
Pouvoirs :	10	sous la Présidence de Monsieur Pierre JARLIER.
Votants :	65	

**Présents**

Daniel MIRAL, Jean-Louis CHADEFaux, Louis RAYNAL, Louis MANHÈS, Bernadette RESCHE, René MOLINES, René BRANDELY, Albert HUGON, Joseph BOUDOU, Guy MICHAUD, Pascal POUDEVIGNE, Christian GENDRE, Pierre CHASSANG, Bernard COUDY, Louis NAVECH, Richard BONAL, Martine CHAZARIN, Joël BRUN, Louis PÉCHAUD, Gérard BONIFACIE, Michel AMARGER, Jean-Paul RESCHE, Jean-Marie MEZANGE, Céline CHARRIAUD, Bernard MAURY, Annie ANDRIEUX, René PÉLISSIER, Aline HUGONNET, Gérard DELPY, Vital GENDRE, Pierre SÉGUI, Pierre JARLIER, Martine GUIBERT, Michel SEYT, Sylvie CHADEL, Philippe DELORT, Marguerite TARRISSON, Mireille VICARD, Héléne FLORIS GRECO, Marie-Pierre DEVAUX, Claudette BRUGEROLLE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ANTONY, Véronique TALON, Michel DURIOU, Olivier REVERSAT, Gilbert CHEVALIER, Éric GOMESSE, Marie-Claire TOURRETTE, Jean-Claude CHASTANG, Gérard MOULIADE, Christophe VIDAL, Jean-Marc BOUDOU, Agnès AMARGER, Gérard SALAT.

**Titulaires absents et excusés**

Michel ROUFFIAC, André ANGELVY, Patricia ROCHÈS, André JUGIEU, Sylvie PORTAL, Joël LABORIE, Jean-Pierre ESTAMPE, Philippe ÉCHALIER, Jean-Pierre BERTHET, Jean-Luc FAURE, Nicolas CUSSAC, Christiane MEYRONEINC, Jean-Victor PECOUL, Jean-Paul BLANQUET, Bernard CHAMBARON, Nadine DUFOUR.

**Pouvoirs**

Robert BOUDON donne pouvoir à Bernard COUDY  
Jeanine RICHARD donne pouvoir à Céline CHARRIAUD  
Thierry ANGLADE donne pouvoir à Bernard MAURY  
Louis GALTIER donne pouvoir à René PELISSIER  
Erick CHASTANG donne pouvoir à Philippe DELORT  
Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à Michel SEYT  
Hervé CARTAYRADE donne pouvoir à Claudette BRUGEROLLE  
Bernard REMISE donne pouvoir à Vital GENDRE  
Bruno PARAN donne pouvoir à Gérard MOULIADE  
Laurent JULIEN donne pouvoir à Jean-Claude CHASTANG

Madame Véronique TALON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 27 JUIN 2017**

‡ **APPROUVE** le compte-rendu du conseil communautaire du mercredi 27 juin 2017

POUR : 65 VOIX

**VILLAGE D'ENTREPRISES DU PAYS DE SAINT FLOUR - COMPTE-RENDU ANNUEL A LA  
COLLECTIVITE : EXERCICE 2016**

- † **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Exercice 2016 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour ;
- † **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité.

POUR : 65 VOIX

#### **VILLAGE D'ENTREPRISES – GARANTIE D'EMPRUNT**

- † **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 50% du remboursement du prêt court terme de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) contracté auprès du Crédit Agricole Centre France dans les limites fixées par la loi n°88-13 du 15 janvier 1988 ;
- † **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous documents correspondant au cautionnement de cet emprunt.

POUR : 65 VOIX

#### **ZONE D'ACTIVITÉS DE LA VOREILLE - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ - EXERCICE 2016**

- † **APPROUVE** le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité - Exercice 2016 de la zone d'activités de La Voreille.

POUR : 65 VOIX

#### **INDEMNITÉS DE FONCTION POUR TOUT CONSEILLER COMMUNAUTAIRE SIÉGEANT EN BUREAU EXÉCUTIF**

- † **ACCORDE** une indemnité de fonction à tout conseiller communautaire siégeant au bureau exécutif pouvant être conduit à exercer des missions spécifiques liées au projet de territoire ou au fonctionnement de Saint-Flour communauté telle que présentée ci-dessous :

<b>Communauté de communes 20 000 à 49 999 habitants</b>	<b>Taux maximal (en % de l'Indice brut terminal)</b>	<b>Indemnité brute</b>
Conseiller communautaire	6 %	232.24

- † **FIXE** pour la durée du mandat le montant de l'indemnité de fonction mensuelle audit conseiller communautaire, à un taux de 6 % de l'indice brut terminal, et dans la limite des maxima établis par l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- † **DECIDE** que cette indemnité de fonction sera payée mensuellement à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 ;
- † **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget primitif 2017.

POUR : 63 VOIX

CONTRE : 1 (Jeanine RICHARD)

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (René PELISSIER)

#### **CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR ET D'UNE CHAUFFERIE BOIS SUR LE SECTEUR DE BESSERETTE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ ET LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR**

- † **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir entre la commune de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté pour la mission OPC et la conclusion des marchés de travaux relatifs à la construction d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois sur le secteur de Besserette et à la réfection des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'alimentation en eau potable ;
- † **DESIGNE** Saint-Flour Communauté comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- † **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention ;
- † **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

#### **EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ATELIER PEDAGOGIQUE DE L'EPL DE VOLZAC : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

- † **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ci-dessous ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse :

<b>LOTS</b>	<b>ENTREPRISES</b>	<b>Montant HT</b>
<b>LOT n°1 :</b> Terrassement, VRD	MARQUET 15100 Saint-Flour	75 659.57 €
<b>LOT n°2 :</b> Gros œuvre	GUENIOT SA 15100 Les Ternes	141 504.78 €
<b>LOT n°3 :</b> Charpente, Couverture, bardage, Serrurerie	ATELIER DE CHAUDRONNERIE DU CANTAL 15130 Sansac de Marmiesse	99 171.10 €

<b>LOT n°4 :</b> Menuiseries aluminium	JARRIGE 15300 Murat	26 601.00 €
<b>LOT n°5 :</b> Cloisons sèches, peintures, menuiseries intérieures	BERTHUIT Xavier 15300 Murat	46 375.91 €
<b>LOT n°6 :</b> Carrelage	BRUNHES ET JAMMES 15000 Aurillac	5 122.00 €
<b>LOT n°7 :</b> Résine de sol	ETANDEX 31790 Saint-Jory	42 841.58 €
<b>LOT n°8 :</b> Cloisons et menuiseries isothermes	SOPROMECCO 03200 Vichy	105 700.00 €
<b>LOT n°9 :</b> Plomberie, Sanitaire, Air comprimé, Ventilation	MOURGUES/CALMELS PETITFOUR 15100 Saint-Flour	71 957.10 €
<b>LOT n°10 :</b> Chauffage, Rafraichissement, Equipements frigorifiques	LAVERGNE 15700 Pleaux	30 846.99 €
<b>LOT n°11 :</b> Electricité, courants forts, courants faibles, Alarme incendie	TYLINSKI 15100 Saint-Flour	53 000.20 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>698 780.23 €</b>

↓ **RETIENT** les entreprises aux montants susvisés ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 65 VOIX

**REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BESSERETTE : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

↓ **ATTRIBUE** les marchés aux entreprises ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
<b>LOT n°1 :</b> Terrassement, gros-œuvre, VRD	GRECO 15100 Saint-Flour	45 018.46 €
<b>LOT n°2 :</b> Charpente métallique, serrurerie	SERRURERIE DE LA MARGERIDE 15320 Ruynes-en-Margeride	26 162.56 €
<b>LOT n°3 :</b> Couverture, zinguerie, bardage	PARATIAS 15320 Ruynes-en-Margeride	129 218.74 €
<b>LOT n°4 :</b> Menuiseries extérieures	JARRIGE 15300 Murat	33 217.00 €
<b>LOT n°5 :</b> Menuiseries intérieures	MIRAMONT 15100 Saint-Flour	26 635.62 €
<b>LOT n°6 :</b> Plâtrerie, isolation	BERTUIT 15300 Murat	50 894.72 €
<b>LOT n°7 :</b> Carrelage, faïence	BRUNHES ET JAMMES 15000 Aurillac	9 344.52 €
<b>LOT n°8 :</b> Sols souples	SOLS 15000 15000 Aurillac	14 410.31 €
<b>LOT n°9 :</b> Peintures	DELORT 15100 Saint-Georges	10 472.68 €
<b>LOT n°10 :</b> Chauffage, eau chaude, plomberie sanitaire, ventilation	SARL MOURGUES/ EURL CALMELS- PETITFOUR 15100 Saint-Flour	53 620.08 €
<b>LOT n°11 :</b> Electricité, courants forts, courants faibles, alarme incendie, vidéosurveillance	TYLINSKI 15100 Saint-Flour	59 989.15 €
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>458 983.84 €</b>

↓ **RETIENT** les entreprises aux montants susvisés ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux des lots susvisés avec les entreprises.

POUR : 65 VOIX

**REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BESSERETTE : APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS MODIFICATIFS**

✚ **APPROUVE** les plans de financement prévisionnels modificatifs pour la réhabilitation du bâtiment de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Besserette ci-dessous :

**Plan de financement prévisionnel global :**

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, Mission SPS	55 762.50 €	Fonds de financement de la transition énergétique	281 400 €
Travaux	578 450 €	Région Contrat Ambition	90 000 €
Assurance dommage ouvrage	9 479 €	FSIL Contrat de ruralité	108 950 €
Frais de dossier	3 000 €	Ressources propres	166 341.50 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>646 691.50 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>646 691.50</b>

**dont plan de financement hors travaux éligibles au titre de la transition énergétique :**

DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, Mission SPS	55 762.50 €	Région Contrat Ambition	90 000 €
Travaux non éligibles au titre de la transition énergétique *	226 700 €		
Assurance dommage ouvrage	9 479 €	FSIL Contrat de Ruralité	108 950 €
Frais de dossier	3 000 €	Ressources propres	95 991.50 € €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>294 941.50 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>294 941.50</b>

\*. Les travaux non éligibles au titre de la transition énergétiques sont les suivants :

- démolition, gros-œuvre, VRD : 115 500 € HT
- charpente métallique : 23 100 € HT
- menuiseries intérieures : 47 250 € HT
- carrelage, faïence : 11 900 € HT
- peintures : 15 750 € HT
- sols souples : 13 200 € HT

**dont plan de financement travaux éligibles au titre de la transition énergétique :**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux éligibles au titre de la transition énergétique *	351 750 €	Fonds de financement de la transition énergétique	281 400 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>351 750 €</b>	Ressources propres	70 350 € €
		<b>TOTAL H.T.</b>	<b>351 750 €</b>

\*. Les travaux éligibles au titre de la transition énergétiques sont les suivants :

- couverture zinguerie : 136 500 € HT
- menuiseries extérieures : 50 400 € HT
- plâtrerie isolation : 33 600 € HT
- chauffage, plomberie sanitaire, ventilation : 72 450 € HT
- électricité, courants forts, courants faibles : 58 800 € HT

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération auprès de l'État (FSIL Contrat de Ruralité) à hauteur de 108 950 € soit 36.94% d'une dépense subventionnable de 294 941.50 € HT, du Conseil Régional et de la Caisse des Dépôts (Fonds de financement de la transition énergétique) ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

## SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS - ATTRIBUTION DES MARCHES

↓ **APPROUVE** l'attribution des marchés de services de télécommunications aux entreprises suivantes :

LOTS	Entreprises / Groupements
<b>Lot n°1</b> Téléphonie fixe	STELLA TELECOM
	COMPLETEL / SFR
	ORANGE
<b>Lot n°2</b> Téléphonie mobile	STELLA TELECOM
	COMPLETEL / SFR
	ORANGE
<b>Lot n°3</b> Accès Internet à débit non garanti	COMPLETEL / SFR
	ORANGE
	ADISTA
<b>Lot n°4</b> Interconnexion des sites et accès à Internet à débit garanti	SERINYA TELECOM
	ORANGE
	ADISTA

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les marchés des lots n°1 à 4 avec les entreprises ayant présenté une offre économiquement la plus avantageuse ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces constitutives des marchés accords-cadres.  
POUR : 65 VOIX

## CONVENTION DE PRESTATIONS CHIMIREC POUR LE STOCKAGE, LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS DANGEREUX DES DECHETTERIES DE PIERREFORT ET SAINT-FOUR

↓ **APPROUVE** le projet de convention de prestations 2017 pour le stockage, la collecte et le traitement des déchets industriels dangereux avec le Groupe CHIMIREC Massif Central, 20-22 Rue de la Drain - Z.A.E du Causse d'Auge, 48 000 MENDE ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces administratives et comptables s'y tenant.

POUR : 65 VOIX

## ESPACE NATUREL SENSIBLE (E.N.S) DU PUY DE LA TUILE - AVENANT AU CONTRAT

↓ **APPROUVE** le projet d'avenant à intervenir entre le Département du Cantal et Saint-Four Communauté ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et les pièces administratives et comptables s'y tenant.

POUR : 65 VOIX

## PROGRAMME DE REALISATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX - FONDS DE CONCOURS DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE

↓ **APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Mentières à hauteur de 5% du coût H.T. des travaux plafonnés à 46 000 € par logement soit un montant maximum de 2 300 euros ;

↓ **APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours à la commune d'Andelat à hauteur de 5% du coût H.T. des travaux plafonnés à 46 000 € par logement soit un montant maximum de 2 300 euros ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental afin qu'il puisse instruire favorablement ces demandes dans le cadre du dispositif relatif à la réalisation de logements locatifs.

POUR : 63 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 2 (Daniel MIRAL, Michel AMARGER)

## CENTRE AQUALUDIQUE INTERCOMMUNAL - MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

↓ **APPROUVE** la grille tarification pour le centre aqualudique intercommunal telle qu'annexée à la délibération ;

↓ **DIT** que ces nouveaux tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

POUR : 65 VOIX

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS

### DISPOSITIF TRANSITOIRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

↓ **ACCORDE** une participation financière, au titre de l'année 2017, aux associations et organismes sociaux, culturels et sportifs, telle que définie dans le tableau annexé à la délibération ;

↓ **DIT** que l'année 2017 est une année de transition, et que de nouvelles conditions et de nouveaux critères seront établis, pour 2018, dans le cadre d'un soutien financier pour les organismes privés sociaux, culturels et sportifs qui s'inscrivent dans un cadre territorial et présentant un intérêt communautaire ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement desdites subventions.

POUR : 62 VOIX

ABSTENTIONS : 2 (Michel DURIOL, Joseph BOUDOU)

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Mireille VICARD)

### **AIDE EXCEPTIONNELLE AUX VOYAGES : ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 - RÉGULARISATION DES ENGAGEMENTS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU CALDAGUÈS AUBRAC ET DU PAYS DE PIERREFORT NEUVÉGLISE**

- ‡ **ACCORDE** une participation financière exceptionnelle à l'organisation des voyages scolaires définit comme suit :
  - en territoire du Caldaquès-Aubrac  
30 € par élève du primaire parti en voyage scolaire et par an ;  
35 € par élève du collège parti en voyage scolaire et par an ;
  - du Pays de Pierrefort-Neuvéglise  
40 € par élève du collège scolarisé en 3<sup>ème</sup> parti en voyage scolaire et par an ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement desdites subventions pour cette dernière année ;
- ‡ **ELABORE**, pour la nouvelle année scolaire 2017/2018, un nouveau dispositif d'accompagnement financier, harmonisé sur le nouveau territoire intercommunal, pour faciliter les déplacements scolaires des écoles du territoire.

POUR : 63 VOIX

ABSTENTION : 1 (Jean-Claude CHASTANG)

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Michel SEYT)

Bernard Remise arrive à 20H55.

### **AIDES AU TRANSPORT DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES - EXTENSION DU DISPOSITIF A L'ÉCHELLE DE SAINT-LOUR COMMUNAUTÉ - APPROBATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS FINANCIERES**

- ‡ **APPROUVE** le principe, pour l'année scolaire 2017/2018, d'élargir le dispositif d'aides au transport dans le cadre des activités scolaires au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire de Saint-Flour Communauté, par l'intermédiaire des APE ou des communes, et de poursuivre l'extension à l'école de Rageade telle que présentées ci-dessous :
  - Sorties « Culturelles » :**  
Forfait unique de 80 € par sortie dans la limite de deux sorties ;
  - Sorties « Sportives » :**  
Ecoles situées sur la commune de Saint-Flour : forfait de 50 € par sortie, dans la limite de quatre sorties ;  
Autres écoles : forfait de 80 € par sortie, dans la limite de quatre sorties ;
  - Sorties « Environnementales » :**  
Forfait unique de 80 € par sortie dans la limite de deux sorties ;
- ‡ **APPROUVE** les modalités financières et administratives de ce dispositif.

POUR : 64 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Michel SEYT)

### **GESTIONNAIRE DE PROXIMITE DES TRANSPORTS SCOLAIRES - APPROBATION DU VERSEMENT DE L'AIDE AUX TRANSPORTS 2017/2018**

- ‡ **APPROUVE** le versement d'une aide à toutes les familles bénéficiaires du transport scolaire correspondant au remboursement total du coût du transport scolaire, pour l'année 2017/2018, pour chaque élève du territoire intercommunal, scolarisé en primaire, d'un montant de :
  - 120 € pour l'année scolaire ;
  - 60 € pour toute inscription à compter du 1<sup>er</sup> février 2018 d'un élève répondant aux critères précédents.

Ce versement sera effectué par virement bancaire, les familles devant fournir un RIB à l'inscription de leurs enfants, et sur la base des états de paiement qui seront transmis par le Conseil Départemental du Cantal ;

- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document contribuant à sa mise en œuvre.

POUR : 64 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Michel SEYT)

### **TRANSPORT A LA DEMANDE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE TRANSPORT AVEC LA REGION**

- ‡ **APPROUVE** le projet de convention de délégation de compétence transport à intervenir entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté pour l'organisation du service de transport à la demande ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document contribuant à la mise en œuvre du service de transport à la demande.

POUR : 64 VOIX

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : 1 (Michel SEYT)

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC**

- ↓ **EMET UN AVIS RESERVE** au projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public dans l'attente de la prise en compte des observations suivantes :
- La prise en considération des bourgs de Valuéjols et Saint-Urcize au titre des Pôles de proximité,
  - L'intégration aux prescriptions du schéma des projets en cours sur Saint-Flour Communauté de Maisons des services de la Margeride à Ruynes-en-Margeride et de Neuvéglise-sur-Truyère, afin qu'ils puissent intégrer l'objectif national de déploiement de 1000 MSAP prévu à l'article 100 de la loi NOTRe,
  - La reconnaissance des partenariats en vigueur de la MSAP de Chaudes-Aigues avec la MSA et Pôle Emploi, et de la MSAP de Pierrefort avec Pôle Emploi, établis par convention,
  - L'intégration d'une réflexion en matière d'offre de services Petite Enfance, services Jeunesse, et services Culture et diffusion culturelle, vecteurs d'attractivité de notre territoire,
  - La prise en considération d'un maillage territorial et de proximité des services de l'Etat au sein et autour des bourgs-centres de Saint-Flour Communauté à savoir Saint-Flour, Pierrefort, Neuvéglise-sur-Truyère, Chaudes-Aigues, Ruynes-en-Margeride ;
- ↓ **CONFIRME** que les préconisations formulées dans le projet de SDAASP du Cantal au titre des Maisons des Services aux Publics sont en adéquation avec le projet de développement porté par Saint-Flour Communauté au sein des MSAP existantes de Chaudes-Aigues et Pierrefort, et celles en projet de Ruynes-en-Margeride et de Neuvéglise-sur-Truyère, de leur maillage, et ce en lien avec les partenaires ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document contribuant à la mise en œuvre du SDAASP du Cantal.
- POUR : 65 VOIX

## **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ - COORDONNATEUR TERRITORIAL DE SANTÉ : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER – AJUSTEMENT**

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement tel que défini ci-dessous :

Dépenses Prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Frais salariaux (éligibles au LEADER)	36 224.66 €	ARS - FIR	14 489.84 €
Frais salariaux (non éligibles à LEADER)	2 350.06 €	LEADER	18 112.33 €
		Autofinancement	5 972.55 €
Total	38 574.72 €		38 574.72 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une aide financière au titre du programme LEADER ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande.
- POUR : 65 VOIX

## **TRANSFORMATION D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DROIT PUBLIC**

- ↓ **TRANSFORME** le Contrat à Durée Déterminée correspondant à échoir au 23 août 2017, en Contrat de Travail à Durée Indéterminée (CDI) à compter du 24 août 2017, conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire de la Fonction Publique Territoriale et à la loi du 26 juillet 2005 portant transposition du droit communautaire à la Fonction Publique, la clause relative à la rémunération étant identique à celle du CDD, c'est-à-dire fixée sur le grade d'Attaché Territorial, indice brut 500, majoré 431 ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la conclusion de ce Contrat à Durée Indéterminée.
- POUR : 65 VOIX

## **AGENT PUBLIC OFFICIAIRE SUR L'AIRE DE LA TOUÈTE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-FLOUR ET SAINT-FLOUR COMMUNAUTÉ**

- ↓ **APPROUVE** la convention de mise à disposition intervenant entre le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que l'ensemble des pièces relatives à cette mise à disposition.
- POUR : 65 VOIX

## **FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL - MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNÉS DANS UN CONTEXTE PROFESSIONNEL**

- ↓ **AUTORISE** les agents de Saint-Flour Communauté, en cas d'impossibilité d'emploi des véhicules de service mis à leur disposition, à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements qu'ils seront

amenés à effectuer pour les besoins du service sur le territoire national, et dans le cadre de leurs missions ;

- ✚ **PREND** en charge les frais de transport dans les conditions prévues à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 et dans la limite du taux fixé par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2007 ;
- ✚ **PREND** en charge les frais d'hébergement et de repas conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 3 juillet 2006 ;
- ✚ **ADOPTE** les modalités de prise en charge des frais de déplacements et frais annexes définies ci-dessous :
  - ➔ Modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels en mission,
    - Remboursement forfaitaire des frais d'hébergement, conformément à l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant à 60 € le taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et à 15,25 € le montant forfaitaire des frais de repas
    - Remboursement des frais de transport sur la base de l'arrêté ministériel fixant les taux des indemnités kilométriques en vigueur (actuellement arrêté du 3 juillet 2006),
    - Remboursement au réel des frais annexes inhérents au transport (péage, parking, ...)
 Précisant qu'il n'y a pas de prise en charge lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement et que toute demande de remboursement devra faire l'objet d'un justificatif de dépense ;
  - ➔ Modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels en formation d'intégration et de professionnalisation,
    - Remboursement des frais supportés par l'agent, dans la limite des textes en vigueur.
  - ➔ Modalités de prise en charge des frais de déplacements dans le cadre de formations ou de préparation aux épreuves de concours, sélections ou examens professionnels de la Fonction Publique Territoriale sur décision de l'autorité territoriale ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au paiement de ces indemnités.

POUR : 65 VOIX

**COMITÉ TECHNIQUE ET COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL - DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUTION DU PARITARISME**

- ✚ **CONFIRME** le nombre de cinq représentants titulaires du personnel, siégeant au Comité Technique (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- ✚ **FIXE** à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel, siégeant au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) ;
- ✚ **CONFIRME** le paritarisme numérique au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en fixant un nombre de représentants de l'Établissement public égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- ✚ **PERMET** le recueil de l'avis des représentants de l'Établissement Public par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

POUR : 65 VOIX

**CREATION D'UNE MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE LA MARGERIDE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL MODIFICATIF**

- ✚ **VALIDE** le plan de financement prévisionnel modificatif pour la Création d'une Maison des Services Au Public de la Margeride ;

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières	91 100 €	Etat (Contrat de Ruralité)	191 000 €
Travaux	798 782 €	Etat (TEPCV)	168 480 €
		Conseil Régional (Contrat ambition région)	225 000 €
Honoraires	121 379 €	Conseil Départemental	118 622 €
Autres dépenses sur travaux	74 795 €	Europe (LEADER)	150 000 €
		La Poste	15 000 €
		Ressources propres	217 654 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 085 756 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 085 756 €</b>

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions pour la réalisation de cette opération auprès de l'Europe (LEADER), l'État FSIL Contrat de Ruralité), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de La Poste ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15  
A SAINT-FLOUR, le

Affiché le 03 AOUT 2017

Le Président,

Pierre JARDIER



